

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2024-51

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 19 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 25**

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : MMES. MM Georgette CUENOT. Catherine PARROT. Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HEIL.

Absents : Mme Nadine MERCIER.. M. Valère NEDEY

Pouvoirs : Georgette CUENOT	pouvoir à	Nourreddine DRAYAF
Catherine PARROT	pouvoir à	Elisabeth COQU
Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Jean-Claude HERARD
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à	Pierre MOSSINA
Jean-François HEIL	pouvoir à	Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 13 juin 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Maud PELISSIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2024 est adopté à **LA MAJORITE** (30 voix Pour, 1 abstention Mme Stéphanie BOURQUIN) des voix présentes et représentées.

BUDGET PRINCIPAL –

COMPTE DE GESTION 2023

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240619-2024-52-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

*Extrait du registre des délibérations n°2024-51***BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal est appelé à entendre et arrêter les comptes de deniers du comptable public. Ceux-ci sont en tous points conformes au compte administratif 2023 de la ville de Valentigney présenté par Monsieur le Maire et correspondent à :

Résultat de clôture de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	3 336 962,24	13 702 684,91	17 039 647,15
Dépenses nettes	2 249 232,79	12 513 117,82	14 762 350,61
Excédent	1 087 729,45	1 189 567,09	2 277 296,54
Déficit			

Résultat de clôture cumulé

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Résultat de clôture de l'exercice 2022	-1 372 883,92	2 748 974,32	1 376 090,40
Part affectée à l'investissement		-1 173 470,13	-1 173 470,13
Résultat de l'exercice 2023	1 087 729,45	1 189 567,09	2 277 296,54
Résultat de clôture 2023	-285 154,47	2 765 071,28	2 479 916,81

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240619-2024-52-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget général du comptable municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER